

Projet de réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard à Montréal – DQ5

1. En séance publique, les étapes à franchir par la Ville de Montréal ou l'Arrondissement d'Achuntsic-Cartierville pour établir, une fois les travaux complétés, les responsabilités de chacune des parties en ce qui concernent les aménagements prévus en terres publiques ont été évoquées.

a) Veuillez présenter chacune de ces étapes pour le parc Louis-Hébert et le nouvel aménagement sur le site de la placette éphémère de Fort-Lorette.

Réponse : À cette étape, il est encore trop tôt pour préciser les démarches à entreprendre par la Ville de Montréal ainsi que les responsabilités de chacune des parties en ce qui concerne les aménagements prévus. En effet, nous ne savons pas à ce jour si un bail sera nécessaire, notamment dans l'éventualité d'une demande de retrait de la clôture qu'Hydro-Québec prévoit installer sur le mur Simon-Sicard afin de limiter l'accès à l'enrochement projeté.

Si le projet est réalisé tel que présenté par Hydro-Québec, la Ville estime qu'elle n'aura aucune responsabilité en lien avec l'enrochement.

b) Comment l'entente à conclure entre les parties serait-elle officialisée?

Réponse : Si un bail devait être requis, le tout devrait faire l'objet d'un sommaire décisionnel et être entériné par le conseil d'arrondissement.

2. En séance publique, vous avez mentionné : « [...] pour ce qui est de la promenade le long de Fort-Lorette, la Ville a un projet de réaménagement de parcs dans les futures années suite aux travaux d'Hydro-Québec. Donc, pour la suite, on verra à ce que la Ville fasse une promenade là, le long de Fort-Lorette. » (DT2, p. 20). Quel est l'échéancier de l'Arrondissement pour ce réaménagement?

Réponse :

Aucun échéancier à ce jour.

Valérie Simard, ing. - cheffe division études-techniques

Ville de Montréal - Achuntsic-Cartierville 22 juin 2026